

VALLEE DE L'ISLE
AGGLOMERATION DE PERIGUEUX

Commune de
MARSAC-SUR-L'ISLE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

PLAN DE ZONAGE

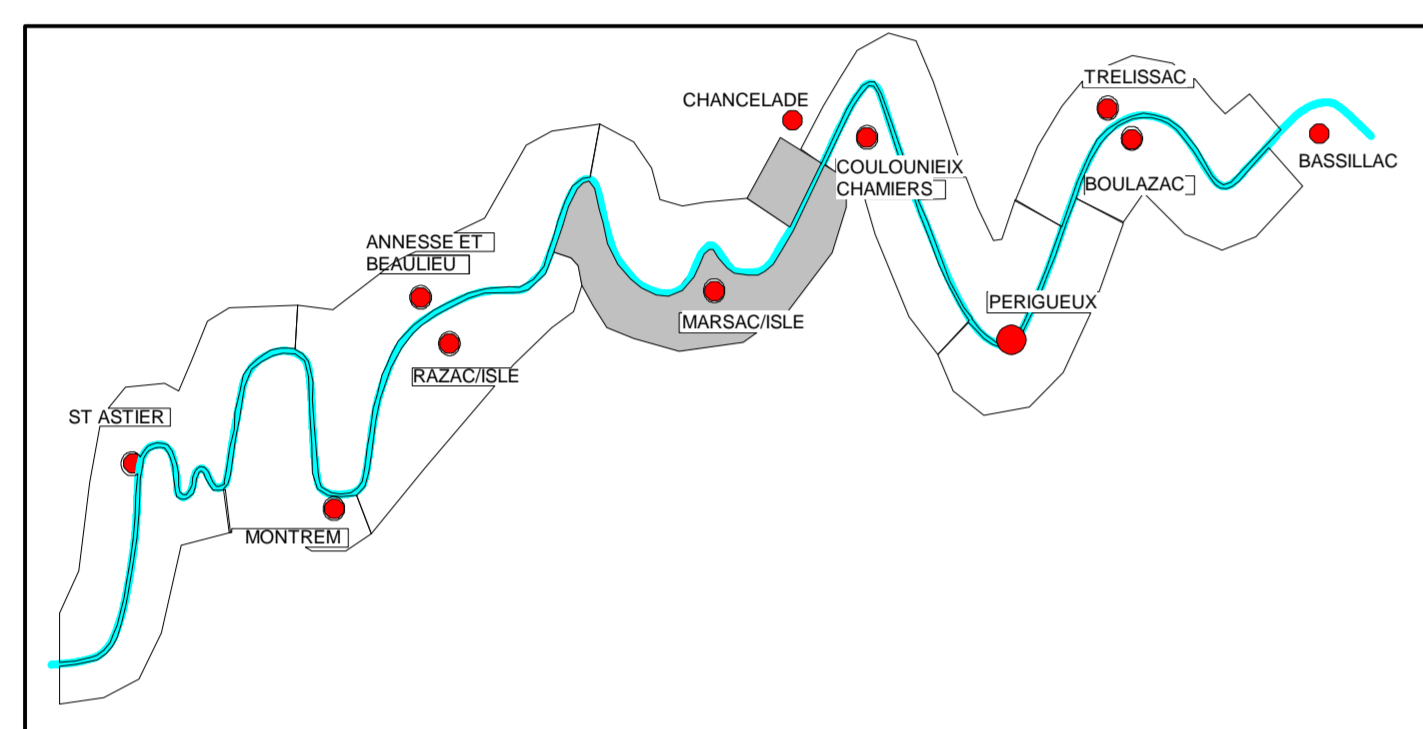
Echelle 1 : 5 000

PREFECTURE DE LA DORDOGNE



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT DE LA DORDOGNE

Approuvé par arrêté préfectoral le 1er février 2000



	ZONE ROUGE : secteurs de la zone verte exposés à un risque fort, par principe inconstructible.
	ZONE BLEUE : secteurs de la zone verte considérés d'intérêt collectif majeur ou sont autorisés certains aménagements.
	ZONE VERTE : champ d'inondation ou champ d'expansion des crues à préserver.

